

(ii) Équipement médical

À la demande du Canada, les deux parties se sont efforcées, en procédant à des études et en participant à des expositions commerciales, de trouver des occasions de coopération sur le plan commercial, c'est-à-dire de jumeler si possible leurs entreprises pour des projets communs. Citons à titre d'exemple l'exposition Medica 89, à Dusseldorf, au cours de laquelle la Commission et un délégué de la Fédération européenne des fournisseurs d'équipements médicaux firent un exposé pour le bénéfice d'un groupe choisi d'entreprises canadiennes intéressées par des activités de coopération industrielle en Europe.

(iii) Technologie de l'environnement

L'importance croissante de ce secteur, tant au plan des activités de l'État qu'à celui de la croissance de l'industrie, a conduit les deux parties, lors de la réunion du SCCI en octobre 1989, à mettre en relief les nouveautés dans ce domaine mises au point des deux côtés de l'Atlantique et à souligner les occasions de coopération industrielle. Un délégué du gouvernement canadien participa, à l'invitation de la Commission, à la Conférence NETT (Network for Environmental Technology Transfer) tenue à Bruxelles en novembre 1989, afin de mieux repérer les possibilités de coopération entre les entreprises européennes et les entreprises canadiennes oeuvrant dans ce secteur. Le Canada, à l'invitation du Secrétaire général de NETT, poursuivra les discussions sur les possibilités d'accéder au réseau, une fois mise au point la nouvelle version de la banque de données du réseau.

(iv) Capital de risque

Le rôle du capital de risque dans la viabilité de nombreux projets commerciaux est reconnu par les deux parties. C'est pourquoi l'on s'est efforcé de rapprocher davantage les associations européenne et canadienne de financement de l'innovation, afin de renforcer les liens qui existent entre les organismes de prêt, mais également entre les